



Compte rendu de la réunion du Conseil d'élèves du 1^{er} octobre 2018

Le conseil des élèves a été présidé par Madame BRAUNWALD et Monsieur ISAMBERT

- 1) Tour de table et présentation des représentants
- 2) Présentation du conseil communal des enfants par Manon Coudreuse

Ordre du jour :

Règlement de cour : après lecture de l'ancien règlement et présentation des modifications, les élèves ont voté à l'unanimité le nouveau règlement de cour. Celui sera affiché dans les classes après avoir été lu et signé par tous les élèves.

Un affichage sera fait dans le hall de l'école.

⇒ Le règlement est en fin de ce compte rendu.

Zone de billes : la proposition est faite de prévoir une « Zone billes » pour éviter qu'un enfant marche sur une bille et tombe. La proposition est bien accueillie par les représentants. Les adultes doivent voir si cela est possible et définir une zone.

Toilettes : Des enfants se plaignent du manque de respect du lieu et de mauvaises utilisations (enfants qui cherchent à regarder par-dessus les portes, chasses d'eau non tirées, enfants qui jouent dans les toilettes...). Les adultes insistent sur le fait qu'il est difficile de surveiller ce lieu tout en respectant l'intimité des élèves. Aussi il est redit que c'est aussi aux enfants de ne pas

laisser faire n'importe quoi dans les toilettes et, dans tous les cas, de prévenir quand un problème est constaté.

Jeux de cour : plusieurs classes demandent à ce que des jeux de cour soient achetés.

Réponse du directeur : c'est tout à fait possible car un budget est prévu pour cela. Cependant, le constat a été fait que le matériel acheté l'année passée, en dehors de l'usure normale, est très détérioré, et même a complètement disparu car il n'a pas toujours été respecté par certains.

Encore une fois chaque classe doit pouvoir gérer son matériel de façon normale. Les attributions se font par classe.

Les délégués proposent d'acheter :

- Des cerceaux
- Des balles et des ballons
- Des cordes à sauter

L'achat de « KAPLAS » et de jeux de société n'a pas été retenu car la gestion est trop compliquée.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 20 à 10 h pour les CE2, CM1 et CM2 et à 11H pour les CP et CE1.

Sujet qui sera traité : Comment développer la solidarité dans l'école et en dehors de l'école ?



Ecole SAINT DENIS Année 2018-2019

1 – Tous les enfants ont le droit de jouer ou de se reposer pendant les temps de récréation. Tous les élèves ont droit au respect et à la gentillesse des autres. Les violences verbales ou physiques sont absolument interdites. Tout enfant qui est témoin de comportement violent doit prévenir un adulte. L'intimité des enfants dans les

toilettes doit être respectée par tous. C'est le devoir de tous et aussi des enfants de s'intéresser à un enfant qui pleure ou qui manifeste de la tristesse.

2- Tous les enfants doivent prévenir un adulte de surveillance s'il y a un conflit ou si un élève s'est fait mal. A la sonnerie, tous les enfants rejoignent leur rang (les élèves se rangent par deux). Le calme et le silence doivent être faits dans les rangs. Les élèves doivent passer aux toilettes avant la sonnerie.

4 – Certaines zones de la cour sont réservées aux jeux calmes (pas de course par exemple) ce sont les zones dont le sol est vert. Un espace doit être dédié au dessin sur le sol.

5 – Les bancs sont faits pour s'asseoir et se reposer. Il est interdit de s'y tenir debout.

6 – Les jeux de football se feront exclusivement sur le terrain marqué au sol. Il ne peut pas y avoir d'exclusion d'élèves à ce jeu par d'autres joueurs. Les jeux de football peuvent être interdits temporairement ou définitivement par les adultes. Le ballon de football est donné par un adulte en fonction de la météorologie. Le ballon est fourni par l'école.

7 – Chaque classe bénéficie de jeux de cour. Ils sont gérés par la classe.

8 – Les petits objets, jeux de cour personnels sont autorisés dans la limite donnée par les adultes. Certains sont interdits. Les interdictions seront données dans les classes.

- Les jeux qui comportent des parties électroniques
- Les objets durs, pointus ou lourds qui représentent un danger
- Les cartes à collectionner ou échanger

Dans tous les cas, l'interdiction par un adulte prend effet immédiatement.

Pour les billes, les jeux ne peuvent se faire qu'entre élèves de même niveau. Un élève ne doit pas apporter plus de 10 billes à l'école. Attention : les billes confisquées ne sont pas rendues aux élèves.

9 – Tous les élèves doivent respecter la propreté de la cour et des toilettes.

10 – Aucun enfant ne peut rentrer dans le hall sans autorisation d'un adulte (ticket vert).

11 – On ne peut pas obliger un enfant à jouer avec soi quand il ne le veut pas.

